



MAIRIE DE NANÇAY  
18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024-04-019**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 14**

**Présents : 11**

**Votants : 12**

*Date de la convocation :*  
04/04/2024

*Date d'affichage :*  
04/04/2024

**OBJET : Suppression de la  
régie tennis à la mairie**

L'an deux mille vingt-quatre  
le onze avril à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.  
Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT,  
URBAIN.

Excusée : Madame GUÉRU.

Absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal,  
Vu l'information du Maire comme quoi le TC2N prendra en charge les  
locations des courts de tennis à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
décide, de supprimer la régie de recettes des droits tennis à la mairie à  
compter du 30 avril 2024.  
Le Maire est autorisé à signer l'arrêté de clôture de cette régie.

Fait à Nançay, le 12 avril 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 12 avril 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :